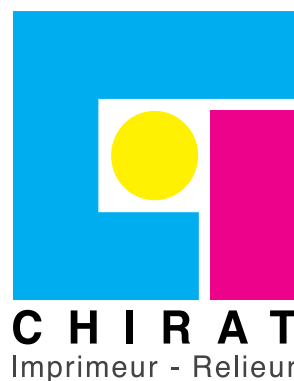

RAPPORT ANNUEL 2021



Imprimerie Chirat

Résultats de l'exercice
2020 / 2021

Société cotée au Marché Euronext Access





Jacques CHIRAT
Président Directeur Général

L'activité de notre société pour cet exercice se redresse malgré la persistance de la crise sanitaire qui affecte notre économie.

Confrontés à des hausses successives de nos matières premières augmentant significativement nos coûts de production, le marché global de l'impression graphique reste dynamique permettant d'obtenir un résultat à l'équilibre pour cette année.

Nous poursuivons notre progression d'activité et remercions, nos clients, nos partenaires et nos salariés pour leur fidèle engagement envers notre entreprise.

Sommaire

2	Historique et évolution de l'entreprise Cours et volumes boursiers Chiffres clés	10	Compte de résultat du Groupe CHIRAT
3	Organigramme du groupe Organigramme fonctionnel	11	Annexe des comptes consolidés
4	Rapport de gestion du groupe consolidé	14	Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Consolidés
4	Rapport de gestion présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 18 décembre 2020	16	Bilan actif et passif de l'Imprimerie CHIRAT SA
8	Texte des projets de résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 18 décembre 2020	17	Compte de résultat de l'Imprimerie CHIRAT SA
8	Texte des projets de résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 18 décembre 2020	18	Annexe aux comptes annuels
9	Bilan actif et passif du Groupe CHIRAT	22	Tableau financier des cinq derniers exercices
		22	Rapport général du Commissaire aux Comptes
		24	Rapport spécial du Commissaire aux Comptes

Historique et évolution de l'entreprise

L'Imprimerie Chirat a été créée en 1911 par Joseph Chirat.

Depuis ses débuts, l'entreprise a connu de nombreuses évolutions grâce à ses investissements technologiques et ses agrandissements successifs qui lui ont permis de se positionner dans le top 50 des imprimeries françaises. Aujourd'hui, 20 000 m² de bâtiments composent l'usine et ses bureaux administratifs, au sein desquels 200 salariés (100 salariés en 1980) perpétuent le savoir-faire de l'entreprise.

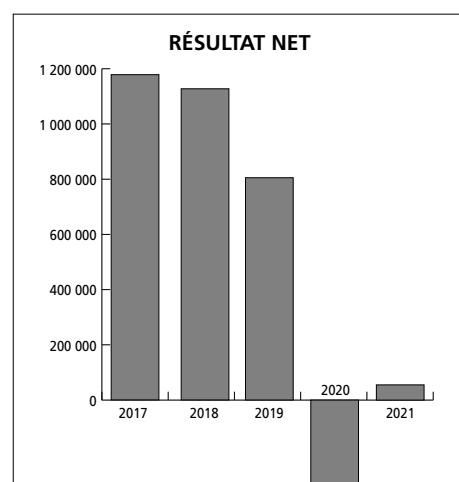
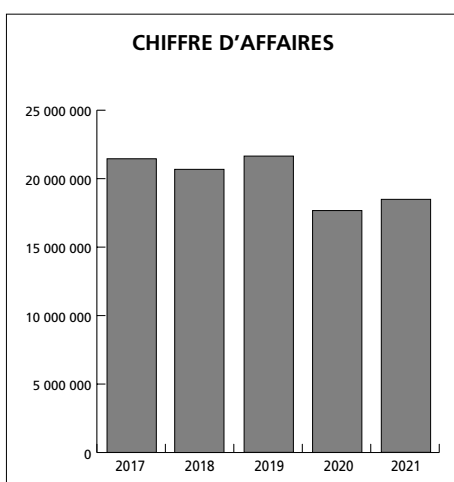
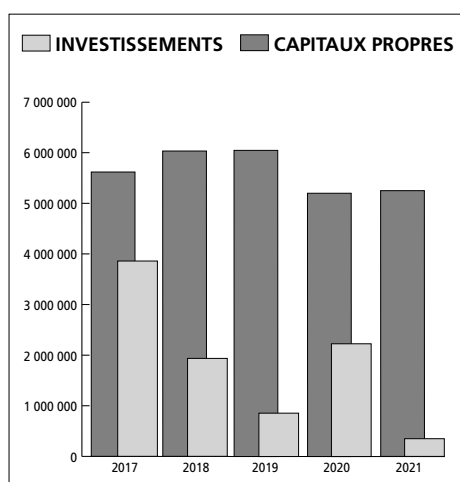
Les investissements réguliers de ces trois dernières années pour le renouvellement des équipements en préresse et finition ainsi que l'acquisition de nouvelles presses offset de dernière technologie ont permis à l'entreprise d'assurer son développement et affirmer son

autonomie. L'Imprimerie Chirat intègre sur un seul site de production l'ensemble des métiers de la chaîne graphique : préresse, impression, façonnage et routage.

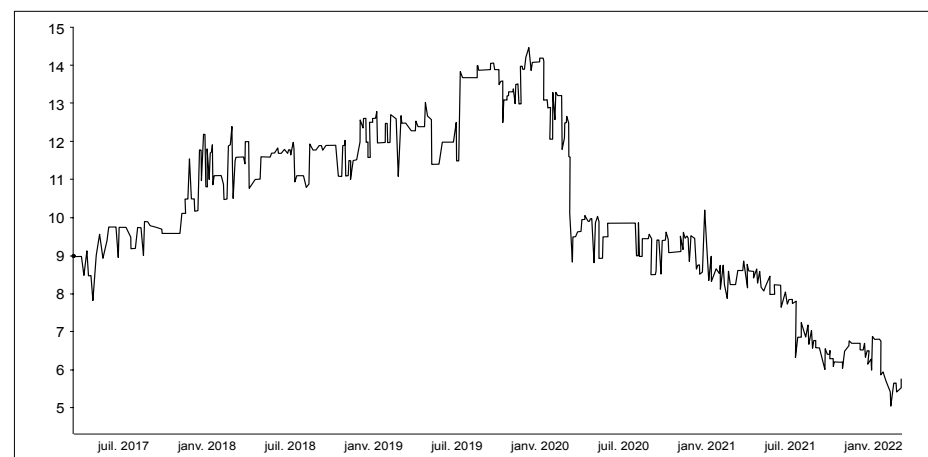
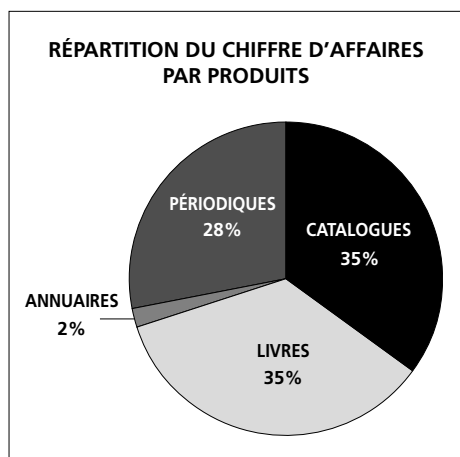
L'entreprise maintient ainsi une production de qualité et des délais optimisés pour la fabrication de catalogues, guides, annuaires et brochures, magazines et revues, livres et beaux livres. Son développement commercial (acquisition de bureaux parisiens dès 1960 et lyonnais dès 1990) lui confère un rayonnement national auprès d'industriels, éditeurs, institutionnels, collectivités et agences. Ces derniers peuvent apprécier une visite de l'entreprise grâce au centre d'accueil clientèle mis à leur disposition depuis 2009.

Dans l'objectif d'affirmer son dynamisme, l'entreprise mise également sur les avantages de l'internet avec notamment la création depuis 2015 de la plateforme e-commerce Book Spirit pour la fabrication de beaux livres.

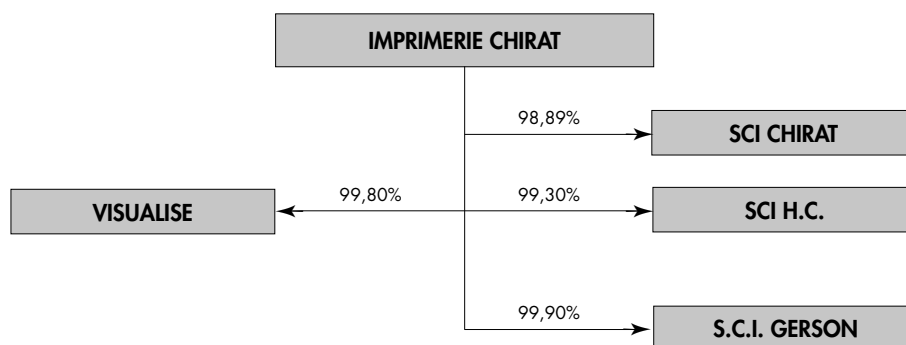
Chiffres Clés



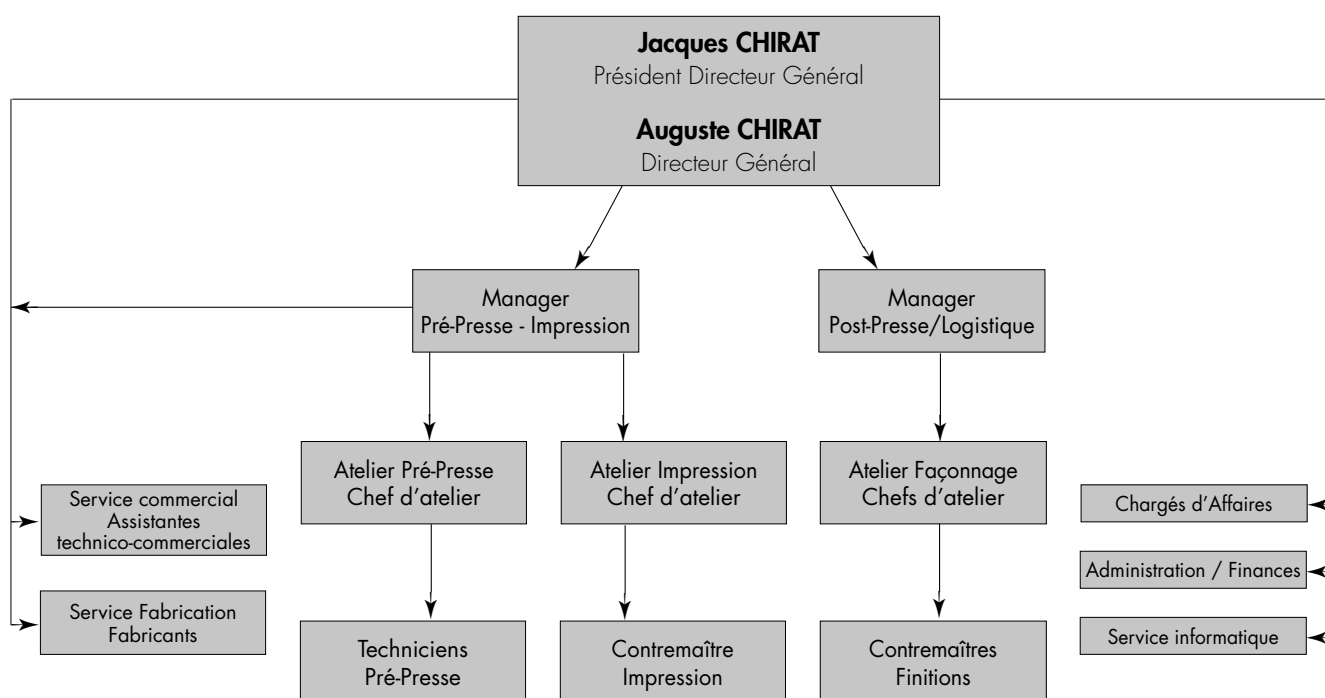
Cours boursiers



Organigramme du groupe



Organigramme fonctionnel



Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 21 mars 2022

Rapport de groupe - Exercice clos le 30 septembre 2021

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-26 du Code de commerce nous vous présentons notre rapport sur les comptes consolidés arrêtés au 30 septembre 2021.

Le présent rapport examine la situation du Groupe, conformément aux dispositions légales.

Au 30 septembre 2021, le périmètre de consolidation du Groupe comprenait les sociétés suivantes :

- « VISUALISE »,
- « S.C.I. GERSON - H.F. »,
- « S.C.I. H.C. »,
- « S.C.I. CHIRAT ».

Situation et activité du groupe au cours de l'exercice écoulé

En lien avec l'épidémie du coronavirus et des mesures de confinement décidées par le gouvernement, l'activité du Groupe CHIRAT a été affectée moins significativement que l'exercice précédent. La Société « IMPRIMERIE CHIRAT » a eu recours au dispositif exceptionnel d'activité partielle (70 K€ perçus sur la période), mais n'a pas demandé à bénéficier du PGE (Prêt Garanti par l'État).

Les comptes annuels au 30 septembre 2021 ont été arrêtés le 23 novembre 2021 par la Direction, sans aucun ajustement lié à l'épidémie du coronavirus.

Les comptes consolidés restent une image sensiblement rapprochée des comptes sociaux de la société « IMPRIMERIE CHIRAT », les autres sociétés composant le périmètre d'intégration ayant principalement une activité immobilière.

Il en résulte que le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe s'est élevé à 18 474 117 euros contre 17 663 702 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat consolidé après impôt est déficitaire de 224 077 euros contre un résultat déficitaire de 140 297 euros pour l'exercice précédent.

Le total du bilan est de 16 002 808 euros contre 17 158 364 euros pour l'exercice précédent.

Les capitaux propres sont positifs de 5 317 472 euros contre 5 541 926 euros pour l'exercice précédent.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Notre Groupe s'efforcera de poursuivre le développement de son activité.

L'évolution du Groupe et ses perspectives d'avenir dépendront de l'évolution des activités de la Société toujours dans le contexte particulier de la crise sanitaire.

Situation du Groupe à la date du présent rapport

La crise de la Covid-19 s'est poursuivie après la clôture du 30 septembre 2021. À la date d'arrêt des comptes des états financiers 2021, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation.

Activités en matière de recherche et de développement

Eu égard aux dispositions de l'article L. 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que notre Groupe n'a entrepris, au cours de l'exercice écoulé, aucune activité significative en matière de recherche et développement.

Analyse de l'évolution des affaires et des résultats et de la situation financière

Nous subissons des difficultés en matière d'approvisionnement de matières premières, de papier, impactant notre activité. Nous allons être contraints à refuser certaines commandes faute de matières premières.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes consolidés qui vous sont présentés.

Le Conseil d'administration
Jacques CHIRAT

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 21 mars 2022

Rapport du Conseil d'administration

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de Commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2021, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice.

Et en application des dispositions de l'article L. 225-37, alinéa 6 du Code de commerce, nous vous présentons également notre rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Vous entendrez également la lecture des rapports du Commissaire aux comptes.

Première partie

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 30 septembre 2021

SITUATION, ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Le chiffre d'affaires de la Société a été en progression de 4,59 % au titre de l'exercice écoulé, malgré le contexte de la crise sanitaire.

En lien avec l'épidémie du coronavirus et des mesures de confinement décidées par le gouvernement, l'activité de la Société a été affectée moins significativement que l'exercice précédent. La Société a eu recours au dispositif exceptionnel d'activité partielle (70 K€ perçus sur la période), mais n'a pas demandé à bénéficier du PGE (Prêt Garanti par l'État).

Les comptes annuels au 30 septembre 2021 ont été arrêtés le 23 novembre 2021 par la Direction, sans aucun ajustement lié à l'épidémie du coronavirus.

ÉVÉNEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

La crise de la Covid-19 s'est poursuivie après la clôture du 30 septembre 2021. À la date d'arrêt des comptes des états financiers 2021 de la Société, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Eu égard aux dispositions de l'article L. 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que notre Société n'a entrepris, au cours de l'exercice écoulé, aucune activité significative en matière de recherche et développement.

ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SOCIÉTÉ ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Notre Société s'efforcera de poursuivre le développement de son activité.

L'évolution de la Société et ses perspectives d'avenir dépendront de l'évolution de ses activités dans le contexte particulier de la crise sanitaire et des difficultés d'approvisionnement en matière première, le papier, qui est commun à tous les acteurs du marché.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Concernant les filiales et participations, nous vous apportons les informations suivantes, à savoir :

1. Nous possédons une participation de 99,80 % dans le capital de la société « VISUALISE », Société à Responsabilité Limitée au capital de 15 244,90 euros, ayant son siège social à LYON (69005) - 3, place Gerson, immatriculée sous le numéro 400 283 875 R.C.S. LYON.

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2021, la société « VISUALISE » a dégagé un bénéfice de 2,99 euros pour un chiffre d'affaires de 1 085,00 euros.

2. Nous possédons une participation de 98,89 % dans le capital de la société « S.C.I. CHIRAT », Société Civile Immobilière au capital de 137 204,12 euros, ayant son siège social à PARIS (75005) - 73, rue du Cardinal Lemoine, immatriculée sous le numéro 401 370 416 R.C.S. PARIS.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la société « S.C.I. CHIRAT » a dégagé un bénéfice de 13 159,93 euros pour un chiffre d'affaires de 26 550,64 euros.

3. Nous possédons une participation de 99,90 % dans le capital de la société « S.C.I. GERSON - H.F. », Société Civile Immobilière au capital de 1 524,49 euros, ayant son siège social à LYON (69005) - 3, place Gerson, immatriculée sous le numéro 315 631 408 R.C.S. LYON.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la société « S.C.I. GERSON - H.F. » a dégagé un bénéfice de 14 468,71 euros pour un chiffre d'affaires de 15 144,64 euros.

4. Nous possédons une participation de 99,30 % dans le capital de la société « S.C.I. H.C. », Société Civile Immobilière au capital de 216 477,60 euros, ayant son siège social à PARIS (75005) - 73, rue du Cardinal Lemoine, immatriculée sous le numéro 401 369 830 R.C.S. PARIS.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la société « S.C.I. H.C. » a dégagé un bénéfice de 31 751,24 euros pour un chiffre d'affaires de 31 861,84 euros.

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

Nous vous rappelons que notre Société contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce les sociétés suivantes :

– S.A.R.L. « VISUALISE » :	99,80 %
– S.C.I. « S.C.I. GERSON - H.F. » :	99,90 %
– S.C.I. « S.C.I. H.C. » :	99,30 %
– S.C.I. « S.C.I. CHIRAT » :	98,89 %

Ces Sociétés ne détiennent aucune participation dans notre Société.

Conformément à l'article R. 233-19 du Code de commerce, nous avons informé les sociétés « VISUALISE », « S.C.I. H.C. », « S.C.I. CHIRAT » et « S.C.I. GERSON - H.F. » que nous détenons une participation dans leur capital supérieure à 10 %.

SUCCURSALES

En application des dispositions de l'article L. 232-1 du Code de commerce, nous vous indiquons la succursale existante au cours de l'exercice :

– 1 succursale à LYON (69005) - 3, place Gerson - 405 880 535 R.C.S. LYON

PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 30 septembre 2021 était de 0,1111 %.

INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles figurant en annexe de l'article A. 441-2 du Code de commerce établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (voir tableaux page suivante).

PRÊTS INTER-ENTREPRISES

Nous vous indiquons que la Société n'a consenti aucun prêt entrant dans le cadre du dispositif prévu aux articles L. 511-6, 3 bis et suivants du Code monétaire et financier.

SANCTIONS POUR PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

Nous vous informons que la Société n'a fait l'objet d'aucune sanction telle que visée à l'article L. 464- 2, I, al. 5 du Code de commerce.

EXPOSÉ SUR LES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2021 :

– Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 18 474 117,54 euros contre 17 663 702,70 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 4,59 %.

– Le total des produits d'exploitation s'élève à 18 897 629,32 euros contre 18 097 793,77 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 4,42 %.

Article D. 441-6I, 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées					52
Montant total des factures concernées (Préciser HT ou TTC)	61 684,07 TTC	7 828,10 TTC	36 392,85 TTC	143 609,02 TTC	249 514,04 TTC
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (Préciser HT ou TTC)	0,30 %	0,04 %	0,18 %	0,71 %	1,88 %
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice					
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	0				
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)	0				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-10 ou article L. 441-9 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 70 jours en moyenne Délais légaux : 45 jours FDM				

Article D. 441-6I, 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées					232
Montant total des factures concernées (Préciser HT ou TTC)	422 089,87 TTC	113 071,48 TTC	95 253,50 TTC	115 421,59 TTC	745 836,44 TTC
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (Préciser HT ou TTC)					
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (Préciser HT ou TTC)	2,09 %	0,56 %	0,47 %	0,57 %	3,69 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	0				
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)	0				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-10 ou article L. 441-9 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 61 jours en moyenne Délais légaux : 45 jours FDM				

– Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 18 714 730,59 euros contre 18 447 377,93 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 1,45 %.

Le résultat d'exploitation ressort à 182 898,73 euros contre – 349 584,16 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 4 721 367,91 euros contre 4 574 320,11 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 1 684 952,66 euros contre 1 623 506,62 euros au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 171 contre 185 au titre de l'exercice précédent. Compte tenu d'un résultat financier de 8 929,52 euros contre 15 054,18 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 191 828,25 euros contre – 334 529,98 euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de – 140 679,99 euros contre 34 114,99 euros au titre de l'exercice précédent et de l'impôt sur les bénéfices de – 3 958 euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 55 106,26 euros contre une perte de 299 544,99 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 30 septembre 2021, le total du bilan de la Société s'élevait à 13 459 793,53 euros contre 12 844 388,27 euros pour l'exercice précédent.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R. 225-102 du Code de commerce.

PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2021 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

COMPTES CONSOLIDÉS

Au 30 septembre 2021, le périmètre de consolidation du Groupe CHIRAT comprenait les sociétés suivantes :

– S.A.R.L. « VISUALISE » :99,80 %
– S.C.I. « S.C.I. GERSON - H.F. » :99,90 %

- S.C.I. « S.C.I. H.C. » : 99,30 %
 - S.C.I. « S.C.I. CHIRAT » : 98,89 %

Nous vous demandons conformément aux articles L. 225-100 et L. 223-16 du Code de commerce de bien vouloir approuver les comptes consolidés qui vous sont présentés.

Les dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, précisent que toutes les informations visées audit article R. 225-102 du Code de commerce, concernant le contenu du rapport de gestion sont également applicables au rapport sur la gestion du groupe, qui peut être inclus dans le rapport de gestion de la société.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 55 106,26 euros en totalité au compte « Autres réserves ».

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, le tableau ci-dessous fait état du montant des dividendes et autres revenus distribués au titre des trois derniers exercices, ainsi que de leur éventuelle éligibilité à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158 3-2° du Code général des impôts bénéficiant, le cas échéant, aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Exercices clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30 septembre 2018	799 938,00 €	/	/
30 septembre 2019	639 950,40 €	/	/
30 septembre 2020	/	/	/

DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 34 211 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

OBSERVATIONS DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Le Comité Social et Économique n'a émis aucune observation en application des dispositions de l'article L. 2323-8 du Code du travail.

CONTRÔLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

REMPLACEMENT D'UN ADMINISTRATEUR

Nous vous proposons de nommer Madame Amandine FORGEAT, en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur André CHIRAT, en raison de sa démission qui prendra effet à la date de son remplacement. Cette nomination interviendra pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2026.

Madame Amandine FORGEAT a fait savoir par avance qu'elle acceptait cette fonction et n'était frappée d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises..

Deuxième partie Rapport sur le gouvernement d'entreprise

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 1° du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute Société par chacun des mandataires sociaux de la Société :

Monsieur Jacques CHIRAT :

- Administrateur - Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la S.A. « IMPRIMERIE CHIRAT »
- Président de la S.A.S. « SOCIÉTÉ CHIRAT FINANCES »
- Gérant de la S.A.R.L. « VISUALISE »
- Gérant de la S.C.I. « S.C.I. GERSON - H.F. »
- Gérant de la S.C.I. « S.C.I. H.C. »
- Gérant de la S.C.I. « S.C.I. CHIRAT »

Monsieur André CHIRAT :

- Administrateur de la S.A. « IMPRIMERIE CHIRAT »

Monsieur Auguste CHIRAT :

- Administrateur de la S.A. « IMPRIMERIE CHIRAT »

CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIÉTÉ MÈRE AVEC UNE FILIALE

Aucune convention de la nature de celles visées par l'article L. 225-37-4 2° du Code de commerce n'a été relevée sur l'exercice.

TABLEAU SUR LES DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL (C. COM L. 225-37-4 3°)

Nous vous rappelons qu'il n'existe actuellement aucune délégation en cours de validité accordée par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital.

Il est ici rappelé que la Société n'est pas une Société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé. En conséquence, les dispositions des alinéas 5 à 9 inclus de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce ne lui sont pas applicables.

Nous restons à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous pourriez juger utiles.

Le Conseil d'administration
Jacques CHIRAT

Texte des projets de résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 21 mars 2022

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les comptes consolidés au 30 septembre 2021 lui ont été présentés ainsi que le rapport sur la gestion du Groupe.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés au 30 septembre 2021, approuve lesdits comptes consolidés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du groupe.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2021, lesquels font apparaître un résultat bénéficiaire de 55 106,26 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 34 211 euros.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 55 106,26 euros en totalité au compte « Autres réserves ».

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, le tableau ci-dessous fait état du montant des dividendes et autres revenus distribués au titre des trois derniers exercices, ainsi que de leur éventuelle éligibilité

à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158 3-2° du Code général des impôts bénéficiant, le cas échéant, aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Exercices clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30 septembre 2018	799 938,00 €	/	/
30 septembre 2019	639 950,40 €	/	/
30 septembre 2020	/	/	/

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer Madame Amandine FORGEAT en qualité d'administrateur à compter de ce jour, en remplacement de Monsieur André CHIRAT en raison de sa démission, pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2026.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Bilan actif du Groupe CHIRAT

(en €)	ACTIF	30.09.21			30.09.20
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
	Concessions, brevets et droits similaires	649 865	498 913	150 951	100 930
	Fonds commercial (1)	152 449	152 449		
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	802 314	651 363	150 951	100 930
	Terrains	187 320		187 320	187 320
	Constructions	7 799 492	6 046 056	1 753 436	1 923 459
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	21 111 594	17 755 606	3 355 987	5 457 570
	Autres immobilisations corporelles	707 045	541 314	165 730	200 643
	Immobilisations en cours	2 530		2 530	1 316
	Avances et acomptes				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	29 807 983	24 342 977	5 465 005	7 770 311
	Autres titres immobilisés	15		15	15
	Prêts	5 180	5 180		
	Autres immobilisations financières	756		756	756
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	5 951	5 180	771	771
	TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	30 616 249	24 999 520	5 616 728	7 872 013
	Matières premières, approvisionnements	2 044 871	99 524	1 945 347	1 820 294
	En cours de production de biens	124 875		124 875	118 474
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Clients et comptes rattachés	3 793 027	27 247	3 765 780	3 071 700
	Autres créances	692 556		692 556	633 059
	Valeurs mobilières de placement				560 000
	Disponibilités	3 540 406		3 540 406	2 934 269
	Charges constatées d'avance	317 114		317 114	148 554
	TOTAL ACTIF CIRCULANT	10 512 851	126 771	10 386 079	9 286 351
	TOTAL DE L'ACTIF	41 129 100	25 126 291	16 002 808	17 158 364
	(1) Dont droit au bail				

Bilan passif du Groupe CHIRAT

(en €)	PASSIF	30.09.21	30.09.20
	Capital social ou individuel (dont versé : 673 632)	673 632	673 632
	Autres réserves	4 867 918	5 008 591
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	- 224 077	- 140 297
	TOTAL CAPITAUX PROPRES	5 317 472	5 541 926
	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	786 284	653 180
	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	786 284	653 180
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 896 740	5 913 490
	Emprunts et dettes financières divers (3)	428 069	499 307
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)	90 364	66 884
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 704 699	2 219 844
	Dettes fiscales et sociales	1 217 484	1 222 769
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	104 135	592 438
	Autres dettes	425 329	447 331
	Produits constatés d'avance	32 229	1 193
	TOTAL DETTES	9 899 052	10 963 258
	TOTAL DU PASSIF	16 002 808	17 158 364
	Crédit-bail mobilier		
	Dettes et produits constatés d'avance sauf (1) : à plus d'un an	2 192 634	3 867 772
	à moins d'un an	7 616 053	7 028 601
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs bancaires		
	(3) Dont emprunts participatifs		

Compte de résultat du Groupe CHIRAT

(en €)	30.09.21	30.09.20
Production vendue — Biens	18 103 725	17 243 432
— Services	370 392	420 269
Chiffre d'affaires net	18 474 117	17 663 702
Production stockée	6 401	- 15 396
Subventions d'exploitation	34 207	3 059
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	355 852	439 319
Autres produits	27 051	7 111
Produits d'exploitation	18 897 630	18 097 796
Matières premières et autres approvisionnements	5 325 913	4 948 930
Variations de stocks	- 124 542	31 476
Autres achats et charges externes (1)	4 306 677	3 754 767
Impôts, taxes et versements assimilés	361 420	493 368
Salaires et traitements	4 721 367	4 574 320
Charges sociales	1 684 952	1 623 506
Dotations aux amortissements sur immobilisations	2 555 319	2 795 647
Dotations aux provisions sur actif circulant	99 999	116 198
Dotations pour risques et charges		
Autres charges	18 038	185 308
Charges d'exploitation	18 949 146	18 523 523
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 51 516	- 425 727
Autres intérêts et produits assimilés	2 440	5 607
Reprise sur provisions, transferts de charges	180	540
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Produits financiers	2 620	6 147
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	82 072	100 083
Différences négatives de change	484	52
Charges financières	82 556	100 135
RÉSULTAT FINANCIER	- 79 935	- 93 987
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	- 131 452	- 519 714
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	90	716
Produits exceptionnels sur opérations en capital	78 525	145 000
Reprise sur provisions et transferts de charges	28 896	61 956
Produits exceptionnels	107 511	207 672
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	17 960	23 719
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	24 168	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	162 000	
Charges exceptionnelles	204 128	23 719
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- 96 616	183 952
Impôt sur les bénéfices	- 3 900	- 195 464
RÉSULTAT NET	- 224 077	- 140 297
(1) Y compris Redevances de crédit-bail mobilier		

Annexe des comptes consolidés - Règles et méthodes comptables

(Les comptes consolidés du groupe Chirat. Documents au 30 septembre 2021)

1. Périmètre de consolidation

Toutes les filiales placées sous le contrôle direct ou indirect de la société mère ou sur lesquelles cette dernière exerce une influence notable, sont retenues dans le périmètre de consolidation.

La liste de l'ensemble des sociétés consolidées au titre de chaque période est présentée ci-après.

Sociétés	30.09.2021 % d'intérêt	30.09.2020 % d'intérêt
S.A.R.L. Visualise	99,8 %	99,8 %
S.C.I. Gerson	99,9 %	99,9 %
S.C.I. H.C.	99,3 %	99,3 %
S.C.I. Chirat	98,9 %	98,9 %

2. Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

[2.1.] Référentiel comptable

Les comptes annuels consolidés ont été présentés selon la réglementation comptable française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) et en particulier dans le respect des principes suivants :

- Continuité de l'exercice
- Séparation des exercices
- Permanence des méthodes
- Méthode des coûts historiques

[2.2.] Modalités de consolidation

■ Méthodes de consolidation

La consolidation est réalisée à partir des comptes arrêtés au 30 septembre 2021. Toutes les participations significatives dans lesquelles le groupe Chirat assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Toutes les transactions importantes entre les sociétés consolidées sont éliminées. L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits « intérêts minoritaires » : eu égard aux pourcentages d'intérêts (cf. point 1 ci-dessus) détenus dans les filiales, les intérêts minoritaires ne sont pas retraités dans les comptes consolidés du groupe Chirat ;
- éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

■ Méthodes de conversion des comptes des sociétés étrangères

Le groupe Chirat ne détient aucune participation dans des sociétés situées à l'extérieur de la zone euro.

■ Élimination des opérations intra-groupe

Conformément à la réglementation, les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes entre ces sociétés ont été éliminés dans les comptes consolidés.

■ Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les sociétés sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 30 septembre 2021, à l'exception des S.C.I. dont la date de clôture est le 31 décembre.

■ Application des méthodes préférentielles

L'application des méthodes préférentielles du règlement CRC 99-02 est la suivante :

Application des méthodes préférentielles	Oui Non N/A	Note
- Comptabilisation des contrats de location-financement	Oui	6
- Provisionnement des prestations de retraites et assimilés	Oui	9
- Étalement des frais d'émission et primes de remboursement des emprunts obligataires sur la durée de vie de l'emprunt	N/A	
- Comptabilisation en résultat des écarts de conversion actif/passif	N/A	
- Comptabilisation à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice	N/A	

3. Faits majeurs de l'exercice

[3.1.] Événements principaux de l'exercice

Aucun fait significatif n'est à mentionner au titre de l'exercice.

[3.2.] Événements liés à la crise sanitaire Covid-19

En lien avec l'épidémie du coronavirus et des mesures de confinement décidées par le gouvernement, l'activité du groupe Chirat a été affectée moins significativement que l'exercice précédent. La société Imprimerie Chirat SA a eu recours au dispositif exceptionnel d'activité partielle (70 K€ perçus sur la période), mais n'a pas demandé à bénéficier du PGE (Prêt Garanti par l'État).

Les comptes annuels au 30 septembre 2021 ont été arrêtés le 23 novembre 2021 par la Direction, sans aucun ajustement lié à l'épidémie du coronavirus.

4. Immobilisations incorporelles

[4.1.] Fonds commercial

- Apport le 21 avril 1958 par la SDF Anthelme et Henri Chirat à la S.A.R.L. Chirat pour un montant de 11 K€.
- Réévalué à 152 K€ lors de la réévaluation légale de 1976.

Ce fonds n'est pas juridiquement protégé. Il a fait l'objet d'un amortissement à compter du 1^{er} octobre 1997 sur une durée de 5 ans.

[4.2.] Immobilisations incorporelles. Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode		
	Économique	Fiscal	Durée
Logiciels, licences et marques	linéaire	linéaire	2 ans ou 3 ans

5. Immobilisations corporelles

Les amortissements consolidés correspondent à la somme de ceux dotés par chaque société incluse dans le périmètre de consolidation et le retraitement des opérations de crédit-bail. Les modes et durées d'amortissements pratiqués dans chaque société sont économiquement justifiés et ne sont donc pas modifiés dans le cadre des opérations de consolidation.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un amortissement sur une durée adaptée à chaque catégorie de biens.

[5.1.] Immobilisations corporelles. Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode		
	Économique	Fiscal	Durée
Constructions	linéaire	linéaire	10 à 30 ans
Matériels et outillages	linéaire	linéaire/dégressif	3 à 10 ans
Installations générales	linéaire	linéaire/dégressif	8 à 20 ans
Matériels de transport	linéaire	linéaire	3 à 5 ans
Matériels de bureau	linéaire	linéaire/dégressif	3 à 10 ans

[5.2.] Immobilisations corporelles. Amortissements dérogatoires

L'amortissement dérogatoire constaté dans les comptes sociaux de la SA Imprimerie Chirat, des S.C.I. Chirat et H.C. a été retraité dans le cadre des comptes consolidés.

L'impact sur le résultat consolidé s'élève avant impôt à + 11 K€.

[5.3.] Écarts d'évaluation

Les écarts d'évaluation portent sur les titres de la S.C.I. Gerson lors de sa prise de contrôle (montant de 94 K€).

Le plan d'amortissement retenu pour cet écart était de 15 ans à compter de la prise de contrôle en 1994.

Ce poste est entièrement amorti depuis le 30 septembre 2008.

6. Crédit-bail

Les biens dont la SA Chirat a la disposition par contrat de crédit-bail, sont traités dans les bilans et les comptes de résultats consolidés comme s'ils avaient été acquis par emprunt. En conséquence, les postes d'immobilisations corporelles (Matériels et logiciels de production) ont reçu les montants financés à l'origine par un organisme de crédit-bail en contrepartie d'un emprunt inscrit au passif correspondant à l'engagement de crédit-bail (Capital et intérêts).

Valeur d'origine des biens pris en crédit-bail et retraités : 13 902 K€. Les emprunts correspondants restant dus au 30/09/2021 s'élèvent à 2 606 K€. Ces immobilisations sont amorties selon les mêmes règles que celles décrites pour les immobilisations corporelles de même nature.

L'impact sur le résultat consolidé de ces retraitements se monte avant impôt à - 320 K€.

Les contrats ou les locations financières portant sur des biens autres que des matériels et logiciels de production ont été maintenus en charges.

7. Stocks

Les stocks sont évalués, soit au coût d'acquisition ou de production, soit, si elle est inférieure, à la valeur nette probable de réalisation. Les méthodes de valorisation utilisées sont :

- pour les stocks de matières premières (papiers) et de fournitures, le FIFO,
- pour les stocks d'en-cours de fabrication, le coût de revient de production.

8. Frais de personnel

Il figure en charges d'exploitation, sous la rubrique « salaires et traitements », la participation des salariés.

Le montant est nul au titre de l'exercice au 30 septembre 2021.

9. Provisions

Le montant des engagements de retraite au 30 septembre 2021, s'élève à 624 K€.

Ce chiffre est basé sur le calcul d'indemnité théorique par salarié coefficienté d'une probabilité pour chaque salarié d'être encore dans l'entreprise à l'âge du départ en retraite, d'un coefficient d'actualisation (0,9%) de la fin de carrière à aujourd'hui, de l'ancienneté acquise, d'une revalorisation des salaires de 2% par an, d'un taux de charges sociales et fiscales de 34%.

Au titre de ces engagements, une provision pour charges figure dans les comptes consolidés, soit 624 K€ couvrant la totalité des engagements.

10. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires intègre les ventes réalisées dans l'ensemble des sociétés et diverses prestations.

11. Résultat exceptionnel

Les principaux mouvements constituant le résultat exceptionnel sont les suivants:

	en K€
■ Produits	
- cessions d'actifs corporels	+ 79
- reprise provision risques et charges	+ 29
■ Charges	
- charges sur opérations de gestion	- 18
- valeurs comptables des actifs cédés	- 24
- dotation provision pour impôt	- 162

12. Impôts sur les bénéfiques

- L'impôt sur les sociétés correspond au cumul, corrigé de la fiscalité différée, des impôts sur les bénéfiques des différentes sociétés du groupe.

Les différences de retraitement de consolidation donnent lieu également à la constatation d'une fiscalité différée.

Les impôts différés sont calculés au taux d'impôt de 26,5 %.

- La ventilation de la charge d'impôt de l'exercice est la suivante (montant en K€) :

– impôts exigibles	– 4
– impôts différés	0
Total	– 4 (produits)

- Analyse des impôts différés au bilan (montant en K€) :

	30.09.2021	30.09.2020
– Indemnité de départ à la retraite	165	183
– Organic		1
– Provision congés payés	112	105
– Participation		
– Retraitement leasings	128	210
Total actif	405	498
– Amortissements dérogatoires	206	214
– Autres provisions réglementées	1	1
Total passif	207	215
Total net	198¹	283

¹ Montant figurant en autres créances à l'actif.

13. Engagements hors bilan**[13.1.] Dettes garanties par des sûretés réelles**

(en K€)

	30.09.2021
• Hypothèques 1 ^{er} rang	169
• Nantissements matériels	247
• Promesse d'affectation hypothécaire	8

14. Tableau de variation des capitaux propres

Montants en €

Capitaux propres (en K€)	30.09.2021	30.09.2020
* Décomposition		
Capital	673	673
Réserves	4 868	5 008
Résultat de la période	– 224	– 140
Capitaux propres	5 317	5 541
* Variations des réserves		
Affectation résultat antérieur	– 140	671
Distribution	/	– 640
Régularisation	/	/
Variations des réserves	– 140	31
* Variations du capital	0	0
Variations du capital	0	0

15. Tableau des filiales consolidées

Montants en €

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus	
				Brute	Nette
S.A.R.L. Visualise	15 244	9 653	99,80 %	11 419	11 419
S.C.I. Gerson	1 524	312 815	99,90 %	98 993	98 993
S.C.I. Chirat	137 204	23 588	98,89 %	135 680	135 680
S.C.I. H.C.	216 477	349 025	99,30 %	214 953	214 953

Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	CA HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes versés à la SA CHIRAT	Observations
0	0	1 085	+ 2	0	Ex. clos 30.09.2021
0	0	15 144	+ 14 468	14 454	Ex. clos 31.12.2020
0	0	26 550	+ 13 159	13 014	Ex. clos 31.12.2020
0	0	31 861	+ 31 751	31 528	Ex. clos 31.12.2020

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Consolidés

Exercice clos le 30 septembre 2021

À l'Assemblée générale du Groupe CHIRAT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés du GROUPE CHIRAT relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 3 février 2022.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation ;
- s'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à ROANNE, le 4 mars 2022

Le Commissaire aux comptes

SAS EXCO HESIO



Frédéric VILLARS

Bilan actif de l'Imprimerie CHIRAT SA

(en €)	ACTIF	30.09.21			30.09.20
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
	Concessions, brevets et droits similaires	421 190	270 239	150 951	100 930
	Fonds commercial (1)	152 449	152 449		
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	573 639	422 688	150 951	100 930
	Terrains	123 050		123 050	123 050
	Constructions	7 157 136	5 585 684	1 571 451	1 725 786
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 483 884	6 680 373	803 510	1 132 887
	Autres immobilisations corporelles	707 045	541 314	165 730	200 643
	Immobilisations en cours	2 530		2 530	1 316
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 473 646	12 807 373	2 666 273	3 183 684
	Autres participations	461 044		461 044	461 044
	Autres titres immobilisés	15		15	15
	Prêts (2)	5 180	5 180		
	Autres immobilisations financières	27 389		27 389	27 389
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	493 628	5 180	488 448	488 448
	TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	16 540 914	13 235 241	3 305 673	3 773 062
	Matières premières, approvisionnements	2 044 871	99 524	1 945 347	1 820 294
	En cours de production de biens	124 875		124 875	118 474
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Clients et comptes rattachés	3 799 449	27 247	3 772 201	3 097 007
	Autres créances (3)	498 956		498 956	468 253
	Valeurs mobilières de placement				560 000
	Disponibilités	3 518 431		3 518 431	2 910 918
	Charges constatées d'avance	294 308		294 308	96 379
	TOTAL ACTIF CIRCULANT	10 280 891	126 771	10 154 120	9 071 325
	TOTAL DE L'ACTIF	26 821 806	13 362 012	13 459 793	12 844 388
	(1) Dont droit au bail				
	(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières			5 180	5 360
	(3) Dont créances à plus d'un an (brut)			30 411	51 558

Bilan passif de l'Imprimerie CHIRAT SA

(en €)	PASSIF	30.09.21	30.09.20
	Capital social ou individuel (dont versé : 673 632)	673 632	673 632
	Ecart de réévaluation	24 149	24 149
	Réserve légale	67 363	67 363
	Autres réserves	3 671 589	3 971 134
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	55 106	- 299 544
	Provisions réglementées	758 877	743 710
	TOTAL CAPITAUX PROPRES	5 250 718	5 180 444
	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	162 000	
	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	162 000	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 290 653	1 826 067
	Emprunts et dettes financières divers (3)	425 116	496 730
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)	90 364	66 884
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 491 305	3 011 295
	Dettes fiscales et sociales	1 187 940	1 222 003
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	104 135	592 438
	Autres dettes	425 329	447 331
	Produits constatés d'avance	32 229	1 193
	TOTAL DETTES	8 047 075	7 663 943
	TOTAL DU PASSIF	13 459 793	12 844 388
	Crédit-baill mobilier	2 672 673	4 154 009
	Dettes et produits constatés d'avance sauf (1) : à plus d'un an	1 600 710	2 092 168
	à moins d'un an	6 356 001	5 504 890
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs bancaires		
	(3) Dont emprunts participatifs		

Compte de résultat de l'Imprimerie CHIRAT SA

(en €)	30.09.21	30.09.20
Production vendue — { Biens	18 103 725	17 243 432
Services	370 392	420 269
Chiffre d'affaires net	18 474 117	17 663 702
Production stockée	6 401	- 15 396
Subventions d'exploitation	34 207	3 059
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	355 852	439 319
Autres produits	27 050	7 108
Produits d'exploitation	18 897 629	18 097 793
Matières premières et autres approvisionnements	5 325 913	4 948 930
Variations de stocks	- 124 542	31 476
Autres achats et charges externes (1)	5 860 366	5 649 992
Impôts, taxes et versements assimilés	361 211	493 135
Salaires et traitements	4 721 367	4 574 320
Charges sociales	1 684 952	1 623 506
Dotations aux amortissements sur immobilisations	767 965	824 510
Dotations aux provisions sur actif circulant	99 999	116 198
Dotations pour risques et charges		
Autres charges	17 496	185 308
Charges d'exploitation	18 714 730	18 447 377
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	182 898	- 349 584
Produits financiers de participations	58 995	58 797
Autres intérêts et produits assimilés	2 941	6 666
Reprises sur provisions, transferts de charges	180	540
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Produits financiers	62 116	66 003
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	52 703	50 897
Différences négatives de change	484	52
Charges financières	53 187	50 949
RÉSULTAT FINANCIER	8 929	15 054
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	191 828	- 334 529
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	90	716
Produits exceptionnels sur opérations en capital	78 525	145 000
Reprises sur provisions et transferts de charges	66 929	69 549
Produits exceptionnels	145 545	215 265
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	17 960	23 719
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	24 168	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	244 097	157 430
Charges exceptionnelles	286 225	181 150
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- 140 679	34 114
Participation des salariés aux résultats		
Impôt sur les bénéfices	- 3 958	- 870
RÉSULTAT NET	55 106	- 299 544
(1) Dont crédit-bail mobilier		
Dont crédit-bail immobilier	1 481 336	1 822 513

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 30.09.2021

1. Faits majeurs**[1.1.] Événements principaux de l'exercice**

Aucun fait significatif n'est à signaler.

[1.2.] Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

[1.3.] Événements liés à la crise sanitaire Covid-19

En lien avec l'épidémie du coronavirus et des mesures de confinement décidées par le gouvernement, l'activité de la société Imprimerie Chirat SA a été affectée moins significativement que l'exercice précédent. L'entreprise a eu recours au dispositif exceptionnel d'activité partielle (70 K€ perçus sur la période), mais n'a pas demandé à bénéficier du PGE (Prêt Garanti par l'État).

Les comptes annuels au 30 septembre 2021 ont été arrêtés le 23 novembre 2021 par la Direction, sans aucun ajustement lié à l'épidémie du coronavirus.

2. Informations relatives au bilan**[2.1.] Actif****[2.1.1.] Tableau des immobilisations**

Immobilisations	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations (acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste)
Autres postes d'immobilisations incorporelles	473 449	100 190
Terrains	123 050	
Constructions sur sol propre	3 761 278	
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	3 342 355	53 502
Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 423 984	68 023
Matériel de transport	360 486	
Matériel de bureau et mobilier informatique	361 972	101 813
Immobilisations corporelles en cours	1 316	2 530
TOTAL	15 374 444	225 870
Autres participations	461 044	
Autres titres immobilisés	15	
Prêts et autres immobilisations financières	32 749	
TOTAL	493 808	
TOTAL GÉNÉRAL	16 341 702	326 060

Immobilisations	Diminutions par virement de poste à poste	Diminutions par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice
Autres postes d'immobilisations incorporelles			573 639
Terrains			123 050
Constructions sur sol propre			3 761 278
Installations générales, agencements et aménagements des constructions			3 395 857
Installations techniques, matériel et outillage industriels		8 124	7 483 884
Matériel de transport		117 227	243 259
Matériel de bureau et informatique, mobilier			463 785
Immobilisations corporelles en cours	1 316		2 530
TOTAL	1 316	125 351	15 473 646
Autres participations			461 044
Autres titres immobilisés			15
Prêts et autres immobilisations financières		180	32 569
TOTAL		180	493 628
TOTAL GÉNÉRAL	1 316	125 531	16 540 914

[2.1.2.] Tableau des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice des amortissements techniques (ou venant en diminution de l'actif)				
Immobilisations amortissables	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Autres immobilisations incorporelles	372 519	50 168		422 688
Constructions sur sol propre	2 552 449	113 326		2 665 775
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	2 825 398	94 510		2 919 909
Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 291 097	397 400	8 124	6 680 373
Matériel de transport	225 320	68 427	93 059	200 688
Matériel de bureau et informatique, mobilier	296 494	44 131		340 625
TOTAL	12 190 760	717 796	101 183	12 807 373
TOTAL GÉNÉRAL	12 563 279	767 965	101 183	13 230 061

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires					
Immobilisations amortissables	Dotations		Reprises		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	
Constructions sur sol propre	21 597		18 157		3 440
Installations générales, agencements et aménagements des constructions					
Installations techniques, matériel et outillage		56 061		46 445	9 615
Matériel de bureau et informatique, mobilier		4 438		2 327	2 110
TOTAL	21 597	60 499	18 157	48 772	15 167
TOTAL GÉNÉRAL	21 597	60 499	18 157	48 772	15 167
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ	82 097		66 929		15 167

[2.1.3.] Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

[2.1.3.1.] Fonds commercial

- Apport le 21 avril 1958 par la SDF Anthelme et Henri Chirat à la SARL Chirat pour un montant de 10 610 €.
- Réévalué lors de la réévaluation légale de 1976.
- Le fonds n'est pas juridiquement protégé. Il a fait l'objet d'un amortissement à compter du 1^{er} octobre 1997 sur une durée de 5 ans.

[2.1.3.2.] Amortissement

Types d'immobilisations	Mode		
	Économique	Fiscal	Durée
Logiciels et procédés	Linéaire	Linéaire	2 ans ou 3 ans

[2.1.4.] Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

[2.1.4.1.] Amortissement

Types d'immobilisations	Mode		
	Économique	Fiscal	Durée
Constructions	Linéaire	Linéaire	10 à 30 ans
Matériel et outillage	Linéaire	Linéaire	3 à 10 ans
Installations générales	Linéaire	Linéaire/dégressif	8 à 20 ans
Matériel de transport	Linéaire	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	Linéaire/dégressif	3 à 10 ans

[2.1.4.2.] État des mouvements de l'actif immobilisé

Les principaux investissements directs réalisés au cours de l'exercice sont notamment représentés par :

• Logiciels	100 190 €
• Installation et agencements	53 503 €
• Matériels et installations techniques	68 024 €
• Autres immobilisations corporelles :	
– matériels de bureau et informatique, mobiliers	101 813 €
– immobilisations en-cours	2 530 €
Total	326 060 €

[2.1.4.3.] Crédits-baux

	(en €)
	Installations Matériel / outillage
Valeur d'origine	12 073 850
REDEVANCES PAYÉES	
• Cumuls exercices antérieurs	8 442 080
• Exercice	1 481 336
Total	9 923 416
REDEVANCES À PAYER	
• à 1 an au plus	1 194 722
• à plus d'1 an et 5 ans au plus	1 483 080
• à plus de 5 ans	
Total	2 677 802
VALEUR RÉSIDUELLE	
• à 1 an au plus	22 850
• à plus d'1 an et 5 ans au plus	71 539
• à plus de 5 ans	
Total	94 389
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE	1 481 336

– Un contrat de crédit-bail est arrivé à échéance sur l'exercice pour un financement d'un matériel de production de 2 635 000 € à l'origine.

– Depuis fin mars 2020 (début de la période de confinement décidée par le gouvernement), les redevances de crédit-bail ne sont plus constatées suivant l'échéancier transmis par le bailleur, mais comptabilisées de manière étalée sur la durée du contrat (recommandation OEC).

[2.1.5.] Immobilisations financières**[2.1.5.1.] Postes du bilan relatifs aux filiales et participations, ainsi qu'avec la holding**

Nature	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la Société à un lien de participation
Participations	461 044	
Créances clients et comptes rattachés	6 421	
Emprunts et dettes financières divers	75 582	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	824 003	
Charges financières	871	
Produits financiers	59 496	

[2.1.5.2.] Liste des filiales et participations

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus	
				Brute	Nette
S.A.R.L. Visualise	15 244	9 653	99,80 %	11 419	11 419
S.C.I. Gerson	1 524	312 815	99,90 %	98 993	98 993
S.C.I. Chirat	137 204	23 588	98,89 %	135 680	135 680
S.C.I. H.C.	216 477	349 025	99,30 %	214 953	214 953

Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	CA HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes versés à la SA CHIRAT	Observations
0	0	1 085	+ 2	0	Ex. clos 30.09.2021
0	0	15 144	+ 14 468	14 454	Ex. clos 31.12.2020
0	0	26 550	+ 13 159	13 014	Ex. clos 31.12.2020
0	0	31 861	+ 31 751	31 528	Ex. clos 31.12.2020

[2.1.6.] Stocks**[2.1.6.1.] Stocks de produits achetés**

Les stocks de matières premières sont évalués selon la méthode FIFO.

Les stocks de matières premières (papiers) ou autres consommables sans perspective de consommation dans la production font l'objet d'une provision pour dépréciation.

[2.1.6.2.] Stocks de produits fabriqués

Les en-cours de fabrication sont évalués au coût de revient de production.

[2.1.7.] Créances**[2.1.7.1.] Créances clients**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

[2.1.8.] Comptes de régularisation**[2.1.8.1.] Charges constatées d'avance**

La totalité des charges constatées d'avance concerne des charges d'exploitation.

[2.2.] Passif**[2.2.1.] Capital****[2.2.1.1.] Mouvements de l'exercice**

Le capital est composé de 842 040 actions de 0,8 € de valeur nominale. Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

Le montant de l'écart de réévaluation incorporé au capital est de 136 848 €.

[2.2.1.2.] Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la Société

La SA Imprimerie Chirat est société mère du Groupe Chirat.

[2.2.2.] Autres capitaux propres**[2.2.2.1.] Évaluations fiscales dérogatoires**

• Résultat de l'exercice	55 106 €
• Impôt sur les bénéfices	- 3 958 €
Résultat avant impôt	51 148 €
• Variation des provisions réglementées	+ 15 168 €
• Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires	66 316 €

[2.2.2.2.] Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

L'impôt payé d'avance au titre des charges non déductibles l'année de leur comptabilisation se compose comme suit :

Base	
• Charges à payer	420 987 €
• Taux d'imposition (1)	28 %
Allègements de la dette future d'impôts	117 876 €
L'impôt non comptabilisé à payer au titre des provisions réglementées à réintégrer ultérieurement dans l'assiette (ou au titre d'autres dispositions fiscales) se compose comme suit :	
• Provision spéciale de réévaluation	2 095 €
• Amortissements dérogatoires	756 782 €
Base totale	758 877 €
• Taux d'imposition (1)	28 %
• Accroissement de la dette future d'impôts	212 485 €

(1) Taux de droit commun applicable à l'exercice clos.

[2.2.3.] Provisions pour risques et charges

Figure sous cette rubrique à hauteur de 162 000 € une provision pour impôt dotée en charges exceptionnelles.

[2.2.3.1.] Provisions réglementées

Cette rubrique comprend :

• Le solde de la provision spéciale de réévaluation pour :	2 095 €
• Le montant des amortissements dérogatoires :	756 782 €

[2.2.3.2.] Engagements de retraite

Le montant des engagements de retraite au 30 septembre 2021 s'élève à 624 457 € y compris charges sociales.

Ce chiffre est basé sur le calcul d'indemnité théorique par salarié et tient compte d'une probabilité pour chaque salarié d'être encore dans l'entreprise à l'âge du départ en retraite.

[2.2.4.] Dettes financières**[2.2.4.1.] Classement par échéance**

	(en €)			
Rubriques	Total	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 290 653	669 829	620 824	-
Emprunts et dettes financières diverses	346 581	192 699	155 882	-

[2.2.4.2.] Dettes garanties par des sûretés réelles données

	Montants en €
• Hypothèques 1 ^{er} rang	168 698 €
• Promesse d'affectation hypothécaire	8 453 €
• Nantissements sur matériels	247 165 €

[2.2.5.] Autres dettes**[2.2.5.1.] Classement par échéance**

(en €)

Rubriques	Total	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	4 491 305	3 667 302	824 003	
Personnel et comptes rattachés	693 979	693 979		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	378 879	378 875		
État et autres collectivités publiques :				
– impôts sur les bénéfices				
– taxe sur la valeur ajoutée	274	274		
– autres impôts, taxes assim.	114 808	114 808		
Groupe et Associés	76 535	76 535		
Autres dettes	425 329	425 329		
Dettes sur immobilisations	104 135	104 135		
Produits constatés d'avance	32 229	32 229		

[2.2.5.2.] Charges à payer et produits à recevoir

Se reporter à la liasse fiscale – annexe tableau 2058 B – cadre II.

3. Informations relatives au compte de résultat**[3.1.] Résultat exceptionnel**

Les principaux mouvements constituant le résultat exceptionnel sont les suivants :

• Produits :	
– reprise provisions réglementées	+ 66 929 €
– cession d'actifs corporels	+ 78 525 €
• Charges :	
– dotation provisions pour impôt	– 162 000 €
– dotation provisions réglementées	– 82 097 €
– charges sur opérations de gestion	– 17 960 €
– valeurs comptables des actifs cédés	– 24 168 €

[3.2.] Impôt sur les bénéfices**[3.2.1.] Ventilation**

(en €)

	Résultat courant	Résultat exceptionnel (et participation)
Résultat avant impôts	191 828	(– 140 679)
Impôts sur les sociétés	3 958	
Résultat après impôts	195 786	(– 140 679)

Méthode employée :

Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.

[3.2.2.] Impôts sur les sociétés

Il est constitué :	Montants en €
• de l'IS au taux de 28 %	0
• de la réduction d'impôt mécénat	– 3 958
	– 3 958 (produits)

4. Autres informations**[4.1.] Honoraires commissariat aux comptes**

Le montant s'élève à 16 000 € sur l'exercice.

[4.2.] Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	11
Agents de maîtrise	5
Employés	19
Ouvriers	134
Apprentis	2
Total	171

Tableau financier au 21 mars 2022

(en €)	TABLEAU FINANCIER	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019	EXERCICE 2018	EXERCICE 2017
I. Situation financière en fin d'exercice						
	Capital social	673 632	673 632	673 632	673 632	673 632
	Nombre d'actions émises	842 040	842 040	842 040	842 040	842 040
	Nombre d'obligations concertables en actions	0	0	0	0	0
II. Résultat global des opérations effectives						
	Chiffre d'affaires hors taxes	18 474 118	17 663 702	21 635 622	20 679 007	21 446 295
	Résultat avant impôts, amortissements et provisions	983 291	443 226	1 879 341	2 067 016	2 385 491
	Impôt sur les bénéfices	- 3 958	- 870	134 847	155 648	353 246
	Résultat après impôts, amortissements et provisions	55 106	- 299 544	805 060	1 127 016	1 177 598
	Résultat distribué	0	0	639 950	799 938	799 938
	Participation des salariés	0	0	35 477	31 620	141 902
III. Résultat des opérations réduit à une seule action						
	Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	1,17	0,53	2,03	2,23	2,24
	Résultat après impôts, amortissements et provisions	0,07	- 0,36	0,96	1,34	1,40
	Dividende versé à chaque action	0	0	0,76	0,95	0,95
IV. Ventilation de la nature des actions						
	Nombre d'actions à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
	Nombre maximum d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
	Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
V. Personnel						
	Nombre de salariés	171	185	187	196	198
	Montant de la masse salariale	4 721 368	4 574 320	5 266 866	5 211 021	5 308 109
	Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 684 953	1 623 507	1 886 780	1 820 171	1 842 813

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2021

À l'Assemblée générale de la Société IMPRIMERIE CHIRAT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société IMPRIMERIE

CHIRAT S.A. relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 3 février 2022 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de

mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ROANNE, le 4 mars 2022

Le Commissaire aux comptes

SAS EXCO HESIO
Frédéric VILLARS



Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les Conventions Réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021

À l'Assemblée générale de la Société IMPRIMERIE CHIRAT SA,
En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvert à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

■ Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante conclue au cours de l'exercice écoulé qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Convention d'assistance

Administrateur concerné : Monsieur Jacques CHIRAT

Nature et objet : Prestations de conseils et d'assistance par la société CHIRAT FINANCES, dans la gestion administrative, financière et comptable, dans la gestion des investissements. Les prestations ainsi fournies par la société CHIRAT FINANCES sont rémunérées sur la base du coût réel plus 4,5 %. Cette convention se renouvelle d'année en année par tacite reconduction.

Cette convention permet à la société Imprimerie CHIRAT de bénéficier du savoir-faire et de la compétence de la société CHIRAT FINANCES dans les domaines mentionnés.

Modalités : Montant pris en charges à ce titre au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2021 : 252 750 € HT.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Rémunération des comptes courants

Administrateur concerné : Monsieur Jacques CHIRAT

Nature et objet : Rémunération des sommes laissées en compte courant au taux maximum fiscalement déductible.

Modalités : Au 30 septembre 2021, le compte courant est soldé.

2. Avance en Compte Courant à la S.C.I. CHIRAT

Administrateur concerné : Monsieur Jacques CHIRAT

Nature et objet : La SA Imprimerie CHIRAT a effectué une avance en compte courant en date du 13 janvier 2012 à la S.C.I. CHIRAT, d'un montant de 167 300 €. Cette avance est rémunérée au taux de 3 % sur une durée de 120 mois.

Modalités : Au 30 septembre 2021, le capital restant dû est de 6 422 €.

Les intérêts perçus au cours de la période s'élèvent à 501 € HT.

Fait à ROANNE, le 4 mars 2022.

Le Commissaire aux comptes

SAS EXCO HESIO



Frédéric VILLARS

Livres & Beaux livres

Catalogues industriels

Magazines / Revues / Annuaires / Guides



www.imprimerie-chirat.fr



Siège Social

744 route de Ste-Colombe
42540 St-Just-la-Pendue
Tél. 04 77 63 25 44

Agence Rhône-Alpes

3 place Gerson
69005 Lyon
Tél. 04 78 29 66 01

Agence Paris

73 rue du Cardinal Lemoine
75005 Paris
Tél. 01 44 32 05 50